

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	47 (1959)
Heft:	868
Artikel:	Fondements de la démocratie américaine par les persécutés protestants d'Angleterre (1620)
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-269443

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Voix qui se sont tuées

Diagnostic sur la votation du 1^{er} février 1959

André Siegfried de l'Académie française, économiste et sociologue mondialement connu avait écrit ces lignes quelques semaines avant sa mort, survenue à la fin de mars

Le résultat du scrutin ne peut nous étonner et on le prévoyait, mais ce qu'on n'avait pas pronostiqué, c'est l'importance de la minorité, 323.307 voix contre 654.924, soit 33 % des votants. Il faut souligner, d'autre part, que trois cantons romands : Genève, Vaud et Neuchâtel, ont donné, encore que minime, une majorité féministe, se distinguant géographiquement de la sorte de la masse compacte des autres cantons. La forteresse masculine helvétique tient bon, mais elle est investie et certains commencent à prévoir qu'elle pourrait céder un jour...

L'obstination de cette résistance suisse s'explique, du reste, si l'on veut bien considérer

Mariages dans le monde

(suite de la 1^{ère} page)

rencontre était « le rôle de la femme dans le développement communautaire » et l'on a décidé de tenir des cycles d'études régionales dans l'intervalle des conférences. Le premier a eu lieu en janvier 1959 à Singapour, sur les droits et devoirs civiques des femmes. Treize pays y ont envoyé des déléguées. Et voici des détails sur les mariages recueillis à l'occasion de ce cycle.

En Birmanie, les mariages sont encore décidés par les parents, mais la femme comme l'homme doit donner librement son consentement tandis qu'en Indonésie, il y a encore des mariages d'enfants.

En Birmanie, la femme ne prend pas le nom de son mari, elle garde le sien et elle reste, après le mariage, propriétaire des biens qui lui appartiennent en propre, son mari ne peut en disposer. Les biens acquis en commun restent la propriété des deux époux et, en cas de séparation, le partage doit être égal. Nous n'en sommes pas encore là en Suisse.

Le mariage est un contrat civil. Les deux futurs époux comparaissent devant des personnes âgées et respectables appartenant aux deux familles et à la communauté et ils déclarent leur intention de vivre sous le même toit et à la même table. Le divorce est décidé de la même façon s'il est demandé par les deux parties. La femme peut l'obtenir sans le consentement du mari en cas de sévices graves, d'inconduite grave ou d'abandon. Si le mari reste absent du foyer conjugal pendant trois ans, sans le consentement de sa femme, elle peut se considérer comme divorcée. Par contre, si la femme quitte le domicile conjugal pendant un an, sans que le mari assure sa subsistance, celui-ci peut demander le divorce.

Ni en Birmanie, ni en Indonésie, la polygamie n'est interdite par la loi.

On voit, par ces quelques informations puisées dans la documentation des Nations Unies, que les travaux de la Commission et les efforts de nos associations féminines se justifient toujours.

A. W. G.

La femme devant les problèmes de moralité, son rôle devant l'opinion publique

(Suite des notes prises à la conférence du Dr Tournier.)

Les sources spirituelles se perdent

Il y a eu des sources spirituelles de notre civilisation actuelle, elles étaient dans le christianisme, dans le renouveau du christianisme, par exemple avec la Réforme et cela s'est traduit par une moralisation majestueuse. Mais à travers les siècles, la source se perd, on fait alors des fleurs en papier, on essaie de sauvegarder un certain niveau de morale sans que la sève y soit, on a alors ces fleurs dures, sclérosées qui représentent en gros le moralisme de notre époque contre lequel la psychanalyse s'est élevée de façon si violente.

L'Eglise n'a pas très bien compris, elle a crié au scandale... elle n'a pas reconnu que c'était une réaction contre la morale négative. Au catéchisme, on demandait à un petit garçon : « Qu'est-ce que la religion ? » — « La religion, c'est ce qu'il ne faut pas faire », répondit-il.

**ENCAUSTIQUE - BRILLANT
SOLIDE
ABEILLE
LIQUIDE
NETTOIE • CIRE • BRILLE VITE**

qu'il ne s'agit pas seulement en l'espèce de l'octroi d'un droit politique, mais encore de tout un système de mœurs, fondé sur une longue tradition et impliquant un régime de relations en même temps qu'une sorte de *modus vivendi* entre les sexes. C'est par là que la question touche dans la personnalité suisse à quelque chose de plus profond qu'un simple amendement constitutionnel.

Ce serait commettre une sérieuse erreur de croire que, parce que les femmes suisses ne votent pas, elles sont sans influence, bien au contraire. Elles ne sont pas seulement influentes, mais puissantes. Il est vrai que c'est dans un domaine relativement limité, celui du ménage, de la famille, de l'éducation des enfants, du confort domestique particulièrement dans cette Europe centrale où un climat continental plus rude donne une importance accrue à des facteurs matériels pour nous relativement secondaires. Le mari, quand il rentre le soir au foyer, y trouve cette chaude atmosphère de *gemüthlichkeit*, pour laquelle nous n'avons pas en France d'expression adéquate. Le confort y trouve son compte, mais aussi je ne sais quelle pression morale suscepible quelquefois de paraître oppressive.

On comprend dans ces conditions que les mariés, sans être nullement malheureux ou révoltés, éprouvent à l'occasion quelque besoin d'évasion. Ils trouvent cette évasion dans la vie publique, dont on sait, en Suisse, l'extraordinaire développement. Il faut même spécifier que cette vie publique helvétique ne se limite pas aux tâches de l'élection ou de la représentation politique, mais qu'elle comporte toute une vie en quelque sorte corporative qui lui est étroitement associée. Un citoyen suisse ne sera pas seulement électeur ou élu, mais membre d'une corporation ou d'un syndicat, membre aussi de quelque association sportive, d'une société de secours mutuel, d'un groupement de tir, toutes ces activités comportant une vie collective dont le siège sera naturellement le café ou la brasserie. On en mesurerà tout l'attrait si l'on veut bien se souvenir que le Suisse n'est nullement un ascète. C'est, à sa façon, un Bourguignon profondément attaché à la civilisation du vin, sensible à la bonne chère et n'ayant, par tempérance, rien d'un puritan. Si les femmes s'introduisaient dans ce système, elles y apporteraient un trouble certain, non qu'une politique « sèche » à l'américaine soit jamais concevable au-delà du Jura, mais parce qu'au nom d'impératifs moraux elles seraient vraisemblablement, du moins une minorité activiste d'entre elles, tentées de procéder à des réglementations susceptibles de limiter les réunions masculines...

Nous tenons ici, je crois, le secret de l'obstruction négative de l'élément masculin. Sans doute, si la Suisse forme une autarchie préservée des contaminations extérieures, la question n'aurait pas évolué, ou du moins elle ne l'aurait fait qu'à un rythme infiniment

plus lent. C'est parce que des pressions venues de l'opinion internationale et surtout anglo-saxonne se font sentir que l'intégrité de la forteresse risque malgré tout d'être compromise.

Le détail et surtout la répartition topographique des votes me semblent confirmer cette explication. C'est dans le groupe des cantons alémaniques catholiques que la résistance s'est manifestée la plus massive : 83 % de « non » à Unterwald, 85 % à Schwyz, cependant que dans les deux Appenzell le vote négatif atteint presque l'unanimité. On sait que dans cette partie de la Suisse, le réduit alpin comme forteresse de résistance atteint son maximum d'efficacité. Il en est autrement dans la Suisse protestante française qui a fourni les trois cantons ayant donné une majorité de « oui ». Majorité minime mais néanmoins effective puisqu'elle est seulement de 51 % dans Vaud, de 52 % à Genève, de 29 % à Neuchâtel. Cette orientation me semble provenir du fait que les Romands ont un contact culturel et idéologique plus international que le reste du pays. Si cependant un Suisse français est à peu près complètement français par la culture ou par la langue, il en est différemment en matière religieuse, car, sur ce terrain, c'est l'influence anglo-saxonne qui est certainement la plus forte. Tel Genevois, Lausannois ou Neuchâtelois se sentira infinitement plus à l'aise religieusement à Londres ou à New-York qu'à Paris. Or il trouve là, c'est incontestable, une incitation autrement forte à concéder ce vote des femmes dont les Anglais et Américains s'étaient faits les premiers champions. Pareille influence, encore que beaucoup moins accentuée, se retrouve dans les grands cantons protestants de la Suisse alémanique, par exemple à Zurich ou à Berne, où les « oui » sont proportionnellement nombreux, cependant qu'à Lucerne, milieu strictement catholique, il ne reste qu'à l'état de petites minorités.

Il ressort de cette explication, si on l'accepte, qu'il n'est plus guère aujourd'hui dans le monde, de pays qui puissent prétendre s'isoler, retarder en ce qui les concerne le cours inexorable des temps. A cet égard, la Suisse subit à son tour la pression d'un de ces courants qui depuis la première guerre mondiale ont balayé la planète. Comme me le faisait remarquer Jacques Chastenet, observateur avisé de son temps, la révolution industrielle jointe à l'évolution de nos guerres, de plus en plus totalitaires, travaille irrésistiblement à réduire la supériorité traditionnelle du sexe masculin. A l'âge de la machine, la primauté physique de l'homme dont celui-ci se prévalait pour assurer son monopole devient contestable, et dans les guerres modernes il n'est en somme plus seul à combattre. La femme, dans ces conditions, tend à doubler l'homme dans une foule d'occupations ou de métiers qui, jusqu'alors, avaient appartenu à celui-ci. L'humanité s'oriente ainsi vers un état de matriarcat dont les Etats-Unis nous donnent dès

Fondements de la démocratie américaine par les persécutés protestants d'Angleterre (1620)

« Liberté », « Tolérance », ce sont là des mots inventés par un siècle sceptique, et dont les grands ancêtres auraient eu horreur, s'ils les avaient connus. Leurs pères et leurs frères n'étaient pas morts dans le Vieux-Monde pour la Liberté, mais pour la Vérité. Ils parlaient... de l'autorité de la Parole qui est supérieure à toutes les autorités de la terre. »

Ces lignes sont empruntées à l'un des livres d'Elisabeth Henri-Hayem : « Les hommes libres sur la terre libre », une analyse pertinente de l'origine des Etats-Unis. Peu de jours avant André Siegfried s'éteignait à Genève cette femme qui eut, comme lui, le souci de l'évolution de notre temps et fut l'auteur de nombreux essais : « Dans la retraite du tonnerre », « Sartre contre l'homme », etc.

Service social de justice (Lausanne)

Le Service social de justice de Lausanne, assumé par Mme Madeleine Pidoux, a commencé sa vingt-cinquième année d'activité, spécialisée dans l'aide aux femmes divorcées ou menacées de divorce, l'aide aux mères non mariées et à l'adoption. Le service de récupération des pensions alimentaires a encassé, l'an passé, Fr. 17.643.— Avec le Service social, celui de justice est fréquemment venu à l'aide de mères chargées de famille et à celles qui luttent pour éliver un enfant hors mariage ; souvent un meuble prêté ou donné, un peu de literie, de la vaisselle, des vêtements, même une trottinette ou une paire de skis sont arrivés au moment où la mère perdait tout courage.

Les cas d'adoption sont en augmentation ; plusieurs couples qui avaient pris un enfant en pension ont souhaité l'adopter ; 18 enfants ont trouvé, l'an passé, un foyer adoptif. Il arrive souvent que le Service soit chargé de la tutelle provisoire d'un enfant en attendant son adoption.

Durant l'année passée, le Service social a reçu 1304 lettres, en a écrit 1003, a reçu 1141 coups de téléphone et en a fait 1374 ; il a reçu 674 visites et expédié 245 mandats ; ses enquêtes et ses démarches à Lausanne et plus loin ont atteint le chiffre de 953. Le travail augmente d'année en année et le service demande des volontaires pour arriver à bout de sa tâche.

S. B.

maintenant un évident spécimen. C'est sous cet angle qu'il convient peut-être de considérer le référendum suisse.

André Siegfried
de l'Académie française

Où cela peut-il mener des voyages à deux, quinze jours, sous la tente ? Malgré tout, c'est un peu dangereux.

Comment s'adapter à l'évolution des mœurs sans tomber dans le relâchement ?

Cependant il y a une évolution des mœurs à laquelle nous devons nous adapter, il faut nous dégager de nos vieilles habitudes d'identifier la morale avec les mœurs d'une autre époque... En même temps nous devons voir qu'on ne peut pas nier l'enjeu de cette réclamation de liberté au nom de l'évolution des mœurs.

Pensez à la Suède : un de mes confrères suédois me disait être très inquiet de l'immoralité qui régnait parmi la jeunesse, cette immoralité a un résultat heureux du côté de la santé psychologique, mais elle a ensuite des conséquences graves qui se traduisent par des catastrophes et des souffrances à n'en plus finir. On ne peut donc pas toujours prêcher la morale de la sincérité pour couvrir une certaine passivité à l'égard de soi-même, un certain relâchement, un certain manque de dignité personnelle.

(à suivre.)

Ecole Lémania
LAUSANNE

Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
des l'âge de 10 ans